



Comité Social d'Administration Local du 20/02/2024 Compte rendu

Vos représentants étaient convoqués ce mardi 20 février 2024 pour un CSAL (Comité Social d'Administration Local).

5 points à l'ordre du jour :

1. Règlement intérieur du Comité Social d'Administration Local, pour avis.
2. Détermination des ponts naturels 2024, pour avis.
3. Création d'une cellule dédiée « remboursement crédits de TVA », au sein du Pôle Contrôle Expertise de Caen, pour information.
4. Création d'un Centre de Gestion financière pour le bloc 2, rattaché à la Division État, pour information.
5. Questions diverses.

L'instance débute par les lectures des liminaires de FO, Solidaires Finances Publiques et CGT.

Second CSAL de l'année. Si nos anciens directeurs pouvaient avoir certaines lignes directrices, comme le pragmatisme de M. Perrin, c'est « **l'homogénéité** » qui est le maître-mot de M. Cantin.

Mais vous allez vous rendre compte qu'elle est à géométrie variable...

Point 1 : Règlement intérieur du Comité Social d'Administration Local, pour avis

Ce premier point, qui aurait dû être le point d'orgue d'un travail intersyndical, ayant fait l'objet de plusieurs réunions entre OS et avec la direction, s'est rapidement transformé en une vaste farce qui ne nous a pas véritablement amusés.

En effet, alors que nous avons déposé 24 amendements destinés à améliorer les conditions de votre représentation et du dialogue social à la DDFIP 14, nous avons appris qu'au nom de l'**homogénéité** avec les autres directions, aucun n'était retenu !

Voilà l'intérêt que la direction porte aux dizaines d'heures de travail consacrées au sujet par les représentants syndicaux, voilà comment elle méprise le dialogue social.

Ce temps perdu aurait pu nous servir à bien d'autres choses, en premier lieu à vous informer, mais aussi, pour plusieurs d'entre nous, à être à nos postes de travail dans une période où nos absences nous sont de plus en plus reprochées.

Bien entendu, ce point a recueilli un avis unanime contre, ce qui nous conduit à une nouvelle convocation le jeudi 29/02 à 9h00, histoire de perdre encore un peu plus de temps...

Point 2 : Détermination des ponts naturels 2024, pour avis

Second point à l'ordre du jour, pour lequel nous n'avons reçu aucune information avant la séance : les fameux ponts naturels.

Habituellement, Solidaires Finances Publiques est contre ces « ponts naturels » que nous préférons appeler « ponts obligatoires » dans la mesure où vous devez poser une journée de congés, que vous le vouliez ou non (certains agents au plus petit module horaire disposent de peu de jours de congés sur l'année).

Nous revendiquons pour chacun d'être libre de poser ses congés comme il le souhaite. Imposer des « ponts obligatoires », c'est spolier cette liberté. Nous demandons chaque année que la Direction accepte de FERMER LES SERVICES AU PUBLIC, et neutralise les appels téléphoniques, tout en offrant la possibilité aux agents qui le souhaitent de venir travailler sans contrainte de présence significative. Ainsi, sans contrainte particulière imposée, les agents travailleront ces jours-là en toute quiétude.

UN SEUL PONT OBLIGATOIRE A ÉTÉ PROPOSÉ PAR LA DIRECTION : celui du 16 août 2024.

Solidaires Finances Publiques Calvados a voté contre.

Résultat du vote :

Pour : 6

Contre : 3

Ne prend pas part au vote : 1

Le pont du 16 août est donc validé.

Nous avons malgré tout fait face à une nouveauté cette année...

En effet, alors que la journée du 10 mai 2024 n'a pas été proposée, notre directeur s'est senti obligé de se justifier.

Cette journée du 10 mai tombe effectivement en pleine période de campagne déclarative à l'IR, mais ce n'est pas la première fois que nous avons des ponts en mai.

La différence, cette année, ce sont les Jeux Olympiques !

Tout comme nous, vous vous demandez sans doute le lien...

Eh bien c'est simple : c'est au nom de **l'homogénéité**.

Cette année, les fonctionnaires de police et de gendarmerie ne pourront pas déposer de congés durant toute la période des JO. Il paraît donc inopportun pour les fonctionnaires des finances travaillant en SIP de poser des congés durant la campagne déclarative. De plus, une fermeture renverrait une mauvaise image de notre administration, dicit Monsieur le Directeur.

CQFD !

Il en résulte un traitement différencié entre les agents de SIP et les autres agents de la direction car, même si le pont n'est pas accordé, le taux de présence au sein des services sera variable selon que vous travaillez en SIP ou ailleurs.

Concrètement, si dans tous les services, un taux de présence aux alentours de 25 % sera la règle, il devra plutôt être au-dessus de 50 pour les SIP !

Pour que la gestion soit plus drôle, cette règle ne sera d'ailleurs pas écrite, mais laissée à l'appréciation des chefs de services...

Ça, c'est de l'homogénéité !!!

Nous tenons donc à vous rappeler 3 petites choses :

- Premièrement, vous devez saisir vos demandes de congés dans SIRHIUS et laisser le soin à votre chef de service de les accepter ou de les rejeter. Bien entendu, il devra justifier la nécessité de service par écrit et vous pourrez la contredire.
- Deuxièmement, rien ne vous oblige à travailler en dehors des plages fixes. Pour rappel : 9h30-11h30 et 14h00-16h00
- Troisièmement, vous êtes couverts par un préavis national de grève déposé chaque mois. Là, aucun refus possible.

Point 3 : Création d'une cellule dédiée « remboursement crédits de TVA », au sein du Pôle Contrôle Expertise de Caen, pour information.

Pas grand-chose à en dire, si ce n'est que nous sommes informés, après la mise en place depuis janvier 2024, de cette cellule sans aucune concertation...

Dialogue social vous avez dit ???

Point 4 : Création d'un Centre de Gestion financière pour le bloc 2, rattaché à la Division État, pour information.

Ce nouveau centre verra l'arrivée de 5 agents en provenance de la DRAAF (Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) au 1^{er} mai à la DDFIP 14.

Les aménagements de bureau créeront un open-space recevant jusqu'à 13 agents côté boulevard de l'immeuble de Bertrand. Vos représentants sont intervenus à ce sujet pour demander si un ergonome avait été consulté avant cette décision. En effet, le côté

boulevard étant relativement bruyant, faire cohabiter 13 agents nous semble peu propice à de bonnes conditions de travail.

Nous avons en outre regretté que la Formation Spécialisée n'ait pas été concertée sur ce sujet.

Une étude va être demandée.

Point 5 : Questions diverses.

1 - Nous avons commencé par soulever un point relatif à de l'intimidation syndicale.

En effet, une de nos militantes s'est vue convoquée afin de lui demander de choisir entre son affectation actuelle et son activité militante lors du prochain mouvement de mutation locale au mois d'avril/mai 2024.

Nous avons donc demandé à M. Cantin s'il existait des affectations ou des missions incompatibles avec la pratique d'une quelconque activité militante et, si tel était le cas, de nous fournir l'instruction.

Nous connaissions la réponse, mais il est toujours bon de rappeler certaines choses...

Réponse : aucune affectation ou mission n'est incompatible avec la pratique d'une activité militante.

2 - Nous avons demandé quelles étaient les directives concernant les journées du 30 mai 2024 (passage de la flamme olympique dans le Calvados) et du 6 juin 2024 :

Réponse : la question n'a pas encore été abordée. M Cantin se rapproche du préfet....

M Cantin n'était pas au courant des difficultés rencontrées lors des précédentes commémorations.

3 - Nous avons demandé un rappel de la règle concernant les convocations des représentants dans les conseils médicaux. En effet, les organisations syndicales de la DDFIP 14 avaient voté à l'unanimité une motion demandant à ce que les OS soient consultées afin de pouvoir défendre leurs adhérents, bien entendu, mais également les agentes et agents leur donnant ce mandat.

Réponse : M Cantin n'avait pas cette information, mais demande à ce que cette décision soit appliquée.

4 - Information concernant le recouvrement forcé : en raison du départ d'un chef particulièrement compétent, et en l'absence d'agent de ce calibre dans le département (vous apprécierez), le choix est fait de redéfinir son périmètre avec le PRS et le Contrôle fiscal. Ceci aura pour effet, outre l'**homogénéité**, de rapprocher le recouvrement du contrôle fiscal.

Les élus de Solidaires Finances Publiques Calvados ayant siégé :

Ludovic PIQUOT, Stéphanie GEFFROY, Yoann CANON et Philippe BERNARD.